



Compte rendu du Conseil d'école du 9 Mai 2019

Présents : Mme BONIN (Directrice remplaçante), Mme MORAND (adjoint), Mr MORI (maire), Mr BABAD (conseillère), Mme DEBOURDEAU (garderie), Mr GUICHARDERT, Mme BENAHI, Mme AUBLANC, Mme THAILLET, Mme PETIT (ATSEM), Mme DEMORD (déléguée), Mme RUBY (déléguée), Mme FORTUNE (restaurant scolaire), Mme ANGEVIN (Sou des écoles), Mme LIDELIER, Mr Massat (CM1), Mme ROZIN (MS/GS), Mme NAVARRO (MS/GS), Mme HOLLWARTH (CP), Mme ROUSSOT (CP), Mme BOULAT (CM2), Mme CHOPARD (PS), Mme Lorton (PES CE1), Mme VERNAY (CE2), Mme GULKASEHIAN (PS), Mme MARTINS (remplaçante Mme STAZICK), Mr BELLEVILLE.

Absents excusés : Mme BERBON (CE1/CE2), Mr Larosa (parent élu), Mr Martin (parent élu).

Ouverture du conseil : présentation de la directrice 18h30

→ Présentation du tour de table

1. Sécurité / PPMS

Mme Bonin évoque les changements demandés pour le lieu de regroupement. Elle précise que le point de rassemblement est actuellement l'église et la salle Joug dieu avait été proposée.

Mr Belleville expose la confusion sur l'utilité de ces lieux : en aucun cas c'est un lieu choisit par l'école ou la mairie. Le lieu est choisi par les forces de l'ordre qui le surveillent en cas d'attaque. Ce n'est pas un lieu à rejoindre en cas d'attaque. Ce lieu permet aux forces de l'ordre d'intervenir et de sécuriser un périmètre. Il faut le connaitre, inutile de le communiquer.

La mairie pensait que ce lieu de rassemblement était un refuge aussi en cas d'incendie.

Mr Belleville explique que depuis le 12/04/2014, le PPMS a 2 volets :

- Risques majeurs → confinement à l'intérieur dans le calme.
- Attentat / intrusion → le lieu extérieur ne concerne que ce volet, malle de PPMS qui permettent d'attendre l'intervention des secours et les instructions des forces de l'ordre.

Les instructions en cas d'incendie : 2 exercices par an, on sort les élèves mais dans l'enceinte de l'école. C'est un lieu à définir par l'équipe pédagogique. On attend les pompiers et en aucun cas on sort de l'école.

Il y a donc eu confusion de l'utilité des lieux.

Questionnement sur le portail du haut → Mme Bonin explique que le portail du haut de la cour élémentaire peut être ouvert s'il est surveillé. A l'accueil du matin deux enseignants sont présents dans la cour : un en bas à l'accueil et un en haut qui a vue sur le portail.

Mr Belleville : On ne peut pas laisser un portail ouvert sans surveillance. On peut supprimer une ouverture si cela simplifie la surveillance. La mairie ne souhaite pas le fermer mais il faut assurer la surveillance (que l'équipe enseignante assure) donc le portail peut rester ouvert.

Mairie : Beaucoup de familles arrivent par le haut donc la mairie avait refusé.

Décision finale : le portail du haut reste ouvert sous surveillance d'un enseignant présent dans la cour du haut.

Pas de question des parents.

Mr Belleville quitte le conseil.

Questions des parents concernant la sécurité :

- ➔ *Quelle sécurité avec le portail de la maternelle resté ouvert bloqué par une table lors de la représentation chorale ?* Question déjà traitée lors du conseil d'école extraordinaire, ça n'aurait pas dû se produire.
- ➔ *La surveillance au moment des récréations a-t-elle été renforcée, 2 adultes pour 7 classes en élémentaire semble être très peu ?* Depuis l'incident de l'année dernière : 3 enseignants dans la cour + 1 enseignant pour les soins.
- ➔ *Pourquoi nos enfants ont-ils été accueillis par l'ATSEM lors de l'absence d'une enseignante en maternelle ? Et pour son deuxième jour pourquoi nous n'avons pas été informés qu'elle serait de nouveau absente ?* Mr Ferrand ne savait peut-être pas que l'ASTEM ne pouvait pas accueillir la classe et l'absence d'un enseignant est plus compliqué à gérer quand le directeur est en classe. Il n'a pas été prévenu avant le vendredi matin pour son deuxième jour d'absence, ce qui explique le manque d'informations.

2. Projet de voyage / sorties scolaires :

Présentation des sorties :

PS : Mme GULKASEHIAN le 4 juin : Touro Parc : animation sur les 5 sens et découvrir les animaux avec une visite du parc → matin + début d'après midi sur horaires de l'école.

PS : Mme Chopard le 18 juin : Poney Club de Chevagny les Chevrières 2 ateliers le matin, 1 l'après-midi : 1 atelier de maniabilité, 1 atelier de voltige et 1 atelier de découverte du centre équestre (la vie du poney). Pas de parent accompagnateur pour la sortie mais pour le cycle lutte oui.

MS-GS : Mme NAVARRO et Mme ROZIN le 4 juin : Musée des Ursulines + pique-nique + centre Eden Wall (escalade).

CP : Mme HOLLWARTH et Mme ROUSSOT 28 juin : Parc des oiseaux : le matin : 1 atelier sur le cycle de vie et 1 atelier alimentation. L'après-midi : spectacle d'oiseaux. Deux accompagnateurs par classe.

CE1/CE2 : Mme VERNAY, Mme BONIN et Mme LORTON, Mme BERBON (3 classes) le 14 juin : Abbaye d'Ambronay. Beaucoup d'accompagnateurs (4/5 par classe) sont nécessaires.

Matin : découverte de l'abbaye : jeu de piste et découverte d'objets de diverses époques en petits groupes (d'où le besoin d'accompagnateurs).
Atelier artistique l'après-midi : 1 atelier reconstitution de la façade de l'abbaye + 1 atelier construction de vitraux. Horaires : 8h30/16h30.

CM1 / CM2 : Mr MASSAT, Mme BOULAT, Mme MARTINS le 28 juin : investigation autour de l'eau suite à la visite de la station d'épuration.
Se rendre à l'Observatoire à Digoin → observation de la nature : flore et faune
Balade en bateau : pont canal → architecture, écluse.

Cycles sportifs :

Cycle piscine (cycle 2, CM), lutte (PS-MS), escrime (CM), danse (cycle 2)

Remarque : cycle lutte annulé pour la classe des MS-GS de Mme NAVARRO

L'exposition bois aura lieu les 7/8 juin. L'installation reste à prévoir en conseil des maîtres.

3. Budget

- MAIRIE

Budget voté le 12 avril au Conseil Municipal. Le budget est identique à l'année dernière car basé sur un effectif de 198 élèves en élémentaire et 105 en maternelle.

Détail du budget :
Fournitures : 46€ par élève en élémentaire et 43€ en maternelle soit un total de 13 650€.

Consommables : 700 €

Sorties : 9500€

Noël : 1800€ élémentaire, 1525€ maternelle

Mobilier sur devis 3500 €

Subvention réseau aide : 600€

→ **Budget total : 38 075 €**

- COOPERATIVE

Mme Roussot se charge de faire le point :
- cotisation de parents 1252€, pas de montant imposé.

- 86 parents sur 202 ont participé soit 42,6 % de participation.

- une moyenne de 14,5 € par famille participante / 6,2€ par famille en tout et 104.30€ par classe.

- sou des écoles : 5254 €

- subvention Mairie : 3 300€

- photos : 1205 €

- cotisation des parents : 1252 €

La COOP a financé la sortie Chatillon, le cinéma, les achats de Noël avec la subvention communale, une partie des sorties de fin d'année, du petit matériel (fêtes des mères, abonnements, livres) et les intervenants sportifs : foot, escrime.

Elle ne finance pas les éléments de fonctionnement. C'est la Mairie qui le fait.

La coopérative est affiliée à l'OCCE, M. Duparay est intervenu et a fait une fiche de visite : il a validé les comptes.

- Questions des parents :

→ *Comment sont décidées les sorties scolaires ? Quel budget leur est alloué ?* La coopérative et la mairie financent les sorties. Elles sont décidées en fonction des projets sur l'année, elles sont propres à chaque enseignant en lien avec les enseignements sur l'année.

4. Questions des parents à la maternelle + questions

→ *Peut-on mettre des boîtes aux lettres vers la maternelle du haut ? des bancs ? des abris ?* Question traitée en réunion et la réponse est non par rapport au plan Vigipirate. Il faut éviter les rassemblements. Pour les boîtes aux lettres : celles vers le portail du bas suffisent.

5. Questions générales :

→ *Pourrions-nous être tenu informés des coups et blessures en maternelle ?* : En élémentaire et en maternelle, il y a un cahier de soins tenu par les enseignants de service dans lequel sont noté la date, l'heure et quels soins ont été apportés. La communication est faite avec les parents en cas de grosses blessures, directement aux parents et/ou dans le cahier jaune. L'école a proposé à la garderie et au restaurant scolaire de communiquer sur les coups et blessures pour faire passer l'information. La garderie a répondu qu'un cahier de soins existait en garderie. A la cantine, s'il y a un gros problème, le personnel appelle les parents, s'ils sont sans réponse ils communiquent l'information aux enseignants.

→ *Un changement d'horaire peut-il être envisagé ? 8h30 – 12h.* Pour les parents, l'horaire d'accueil avant la classe : 8h45 est trop juste. Ils demandent s'il est possible d'ajouter 5/10 min d'accueil. Ce sont les enseignants qui sont responsables des enfants et ont des horaires à respecter, il faudrait donc décaler la journée entière. La mairie a fait un sondage pour la rentrée à 9h00. De plus, les horaires ne dépendent pas que de la mairie, mais aussi de l'inspection. La directrice précise que l'inspectrice a envoyé une demande à la Mairie pour que l'école maternelle se termine à 16h30. La Mairie serait d'accord mais seulement si elle a l'avis de tout le monde et surtout l'avis des parents. Les parents avaient validé l'horaire de 16h25 pour la maternelle et 16h30 pour l'élémentaire pour faciliter la sortie des classes et leur permettre de récupérer leurs enfants en maternelle et en élémentaire.

Il a été demandé à la garderie de décaler leur horaire plutôt que de décaler les horaires d'écoles. Le maire répond qu'il faut satisfaire les parents pas l'inspectrice. Cette discussion sur les horaires d'école et de garderie a lieu à cause d'un vide juridique. Les enfants de maternelle finissent à 16h25, la garderie commence et prend en charge les enfants à 16h30. Concrètement pendant 5 minutes les enfants sont, ni sous la responsabilité de l'école, ni sous celle de la garderie d'où ce vide juridique. Pour la Mairie la solution est d'avancer de 5 min la garderie.

Réponse de Mme DEBOURDEAU : la décision prise sera lors de la prochaine réunion le 14 juin prochain, on ne peut pas tout changer comme ça, si ça doit être mis en place, ça sera à la rentrée 2019.

La directrice réexpose le problème : pendant 5 min légalement personne n'est responsable des élèves. Il y a un vide juridique et la seule solution est que l'horaire de sortie de garderie et celle de l'école soient les mêmes.

La proposition du maire est de calquer les horaires de l'école maternelle sur ceux de la garderie en attendant fin d'année. Selon lui cela doit prendre effet le plus vite possible, courant de la semaine suivant le conseil. Il demande un vote, la majorité est pour le changement d'horaire de maternelle. 8h50-12h15/13h35-16h30.

→ *Est-il possible d'avoir le compte-rendu du conseil d'école par mail pour prendre le temps de le lire et y revenir si besoin ?* Pourquoi pas par mail pour ceux qui ont internet et une adresse mail. Il sera aussi affiché devant l'école pendant un temps.

Le maire propose de le mettre aussi sur site de la commune sans nom des personnes citées.

Décision finale : une pochette qui circule comme actuellement+ affichage devant l'école + site de la commune.

→ *Manque d'informations (varicelle, poux...) Une visite médicale est-elle programmée ? Si oui, quand ? (Maternelle):* La visite médicale a eu lieu. Pour la varicelle et les poux, une affiche est mise devant la classe et dans le cahier jaune.

→ *A quel moment les inscriptions en maternelle pourront être faites ?* Les inscriptions en maternelle se dérouleront le 13/14 mai.

→ *Quel bilan pour le café de parents ? Sera-t-il reconduit ?* Non, il ne sera pas reconduit cette année, idée à relancer en septembre.

→ *Pourquoi le cahier de liaison n'est-il pas dans les cartables des enfants tous les soirs ? (Dans certaines classes) ?* Normalement il y est, des oublis sont possibles.

→ *Pourquoi nos enfants ont-ils été accueillis par les sanitaires dans le bâtiment du haut en maternelle pendant une période ?* C'était en hiver pour un souci de propreté. Cela a duré quelques jours à la suite de plaintes l'entrée s'est à nouveau faite par la classe.

→ *Est-ce normal que soient collés dans les cahiers de liaison des mots correspondants à de la propagande politique ? Les enseignants n'ont-ils pas un droit de réserve ou montrer de la neutralité sans influencer nos enfants ?* Question déjà traitée lors du conseil extraordinaire.

→ *Qui porte la responsabilité pour l'école de Crêches sur Saône de préserver nos enfants de l'intervention de mouvements antispécistes, de mouvements vegan... ? Qui valide les intervenants extérieurs ? Leurs discours et idéologies ?* L'école a le devoir de neutralité. Les intervenants travaillent avec les enseignants et leurs interventions s'appuient sur les programmes donc il ne doit pas y avoir d'intervention déplacées. (La question d'origine avait été tronquée. Les parents l'ont lue lors du conseil, voici le texte initial :

« Bonsoir,

Si ce n'est pas trop tard je souhaiterais qu'une question soit abordée lors du conseil d'école.

Comme beaucoup de parents, je suis un épicurien qui aime la bonne viande, Les bons légumes, le bon vin : lors ce que tout ceci est bien produit en respect avec la nature et en privilégiant les filières courtes.

J'aime le sport j'aime la belle vie générale, la chasse, la pêche, Bref toutes les bonnes choses que la nature peut nous offrir.

Je suis surtout pour le respect de chacun et la liberté de tous.

Hors, Je constate depuis quelques mois dans les médias spécialisés, que des mouvements anti-specistes, Vegan,..., Font des interventions dans certaines classes et profitent de la naïveté de nos chers enfants pour faire passer leurs idéologies.

Ma question :

Je ne mets pas en cause l'intégrité des instituteurs de notre école, mais qu'est-ce qui me garantit, que ce genre d'intervention n'arrivera jamais à crèche sur Saône ?

Y a-t-il un process pour intervenir ?

Y a-t-il des vérifications de la qualité des intervenants suggéré ? »)

→ *Quelles seront les répercussions sur nos enfants de 3 ans par rapport à la loi Blanquer ? Seront-ils obligés de venir en classe toute la journée ?* Cette loi n'a pas encore été votée au Sénat donc nous avons peu d'informations sur les répercussions qu'elle aura.

- ➔ *L'école de Crêches sera-t-elle rattachée au collège ? Si oui devons-nous nous y rendre pour voir le directeur ? Pour l'instant rien n'est sûr.*
- ➔ *Pourquoi l'heure de garderie comprise dans la cantine nous est facturée ?* Question déjà posée et réponse déjà donnée.

6. Paroles aux associations :

- Précision sur l'investigation de Mr Ben : enquête sur 3 matinées : personnel, parents, enseignants le 13,17,22 mai.
- LE DDEN doit visiter l'école prochainement.
- Cantine : recherche de bénévoles, si certains sont intéressés ils peuvent prendre contact avec les membres de l'association.
Rappel : le menu est sur le site de la mairie.
- Garderie : nouveau logiciel pour gérer les plannings en fonction du nombre d'enfants. Le portail famille servira pour les inscriptions, les annulations, les factures... Il n'y aura plus de support papier. Des réunions d'informations auront lieu les 23/24 et 25 mai.
- Sou des écoles : événements prévus : loto 12/05, concours de pétanque 25/05, kermesse 29 juin.

Fin du conseil 20h16.

La directrice
Madame Bonin

Les secrétaires
Madame Aublanc et Madame Lorton